



Commission de Suivi de Site ANTARGAZ FINAGAZ à ARLEUX

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 11 juin 2019

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DAMIENS, secrétaire général de la Sous-préfecture de Douai

Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai

Madame BERGHE, DREAL

Monsieur VERDEZ, DDTM

Monsieur BETREMIEUX, Gendarmerie d'Arleux

Monsieur PAQUE, Préfecture du Nord, Direction des sécurités

Collège "Exploitant"

Monsieur PEIX, Antargaz Finagaz

Monsieur GAUTHIER, Antargaz Finagaz

Monsieur BUTEL, Antargaz Finagaz

Collège "Salariés"

Madame RATTE, Antargaz Finagaz

Madame DURIEZ, Antargaz Finagaz

Collège "Collectivités"

Monsieur GIBERT, adjoint au maire d'Arleux

Monsieur MOREAU, Département du Nord, Direction de la voirie

Collège "Riverains"

Monsieur FLEURY, Président de la CSS

Monsieur SAZZIO

Monsieur JULIEN

Personnes qualifiées

Capitaine JADAS, SDIS 59

Adjudant-chef FRANCOIS, SDIS 59

Monsieur BAES, VNF

Personnes excusées

Monsieur BENSMIDA, Douasis Agglo

Monsieur RICHARD, riverains

Secrétariat de la CSS

Madame GANELIN, S3PI

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur FLEURY.

I. Introduction du président de la CSS

Monsieur FLEURY remercie les participants pour leur présence.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz Finagaz Arleux pour l'année 2018 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur GAUTHIER rappelle que le site d'Arleux est un centre emplisseur qui compte plusieurs réservoirs de propane et de butane destinés au remplissage de camions-citernes (1/4 des activités du site) et de bouteilles de gaz (3/4 des activités).

L'ensemble du personnel est à jour dans les formations réglementaires.

Parmi les actions mises en œuvre en 2018 en vue de renforcer la prévention des risques, sont à noter :

- la mise à jour du POI selon le nouveau guide du GESIP ;
- le remplacement d'un des réservoirs de stockage de propane ;
- le démantèlement de l'ancien hangar et l'élimination de l'amiante qui y était présente ;
- l'optimisation de l'automate de sécurité ;
- l'amélioration de l'éclairage du hall et des zones de circulation ;
- l'harmonisation du système de management de la sécurité suite à la fusion des sociétés Antargaz et Finagaz.

L'ensemble des contrôles et de la maintenance des équipements est tracé dans la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). 1110 contrôles ont été effectués à Arleux en 2018.

Entre octobre 2017 et octobre 2018, sept événements liés à la sécurité ont été enregistrés sur le site.

Le 12 novembre 2018, la DREAL a effectué une inspection du site sur le thème de la gestion des situations d'urgence : POI et MMR. Une non-conformité a été mise en évidence, qui est l'absence de diffusion de la note synthétique du site dans le cadre de la revue de direction. Il y a eu aussi 5 constats et 8 observations formulés. L'exploitant y a répondu par courrier le 11 mars 2019.

Le site a réalisé 14 inspections générales planifiées ainsi qu'un exercice incendie chaque mois. De plus, le 28 septembre 2018, un exercice a été organisé avec la gendarmerie d'Arleux (une simulation d'une prise d'otage, avec menace d'explosion).

Monsieur DAMIENS s'enquiert des conclusions de cet exercice.

Monsieur GAUTHIER répond qu'un certain nombre de points d'amélioration ont été mis en exergue, car le site a l'habitude de travailler avec le SDIS, mais pas encore avec la gendarmerie.

Monsieur JADAS précise que le SDIS est équipé pour extraire de potentielles victimes en cas d'événement terroriste. Il peut donc participer à des exercices du type de celui organisé le 28 septembre.

Monsieur GAUTHIER indique ensuite que les actions liées à la sécurité seront poursuivies en 2019, incluant :

- la fin de la mise à jour du POI et la mise en place d'un train d'appels automatisé en cas de déclenchement d'alerte sur le site ; seul le SDIS sera toujours appelé de manière manuelle et toujours en priorité.
- la mise en îlots des stockages de bouteilles (afin de diminuer les risques relatifs à une explosion en zone encombrée) ;
- la réfection des voies de circulation ;
- la poursuite de l'amélioration de l'éclairage du hall du site ;
- l'achat de nouveau matériel incendie mobile ;
- la réalisation d'une étude sismique ;
- la poursuite de l'harmonisation des SMS d'Antargaz et Finagaz.

III. Questions et échanges

Monsieur FLEURY souhaite savoir comment est évalué le site d'Arleux par rapport aux autres établissements d'Antargaz-Finagaz.

Monsieur GAUTHIER répond qu'il répond aux mêmes standards que l'ensemble des autres sites du Groupe.

Monsieur DAMIENS s'enquiert des mesures de sécurité déployées en périphérie du site.

Monsieur PEIX indique que l'établissement dispose de caméras et de câbles d'alarme installés le long des clôtures. En cas de déclenchement d'une alarme en dehors des heures ouvrées, une astreinte intervient en moins de 30 minutes.

La séance est levée à 10 heures 25.

Le Président de la CSS



Jean FLEURY

